

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 05 octobre 2023

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 10 octobre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2023

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Delphine CHAPUIS, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Sonia MONFORT, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane GONZALEZ, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Camille EL-BATAL, Eric VALOIS, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Philippe MASSON, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Stéphane GONZALEZ à Marylène MILLET, Aïcha BEZZAYER à Ikrame TOURI, Laurent DURIEUX à Laure LAURENT, Camille EL-BATAL à Laurent KAZMIERCZAK, Eric VALOIS à David HORNUS, Caroline VARGIOLU à Céline MAROLLEAU, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Coralie TRACQ à Yamina SERI,

Membres absents à la séance :

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-058
À 2023-087

Délibération : 10.2023.098

Transmis en préfecture le : 10/10/2023

RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET

En application de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, madame la maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du même code.

L'ensemble des décisions prises par madame la maire sont rendues publiques et consultables de manière permanente sur le site internet de la ville à l'adresse :

<https://www.saintgenislaval.fr/562-actes-administratifs.htm>

Numéro	Objet	Résumé
2023-058	Déclaration d'infructuosité de la consultation 23-13 relative à la fourniture de serrurerie, pièces détachées et accessoires de contrôle d'accès pour les bâtiments de la commune	La ville a publié une consultation relative à la fourniture de serrurerie, de pièces détachées et accessoires de contrôle d'accès pour ses bâtiments. La consultation est déclarée infructueuse en raison de l'absence d'offre remise. Il sera nécessaire de passer un marché sans publicité, ni mise en concurrence prochainement. selon les dispositions de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.
2023-059	Avenant n°2 au marché n°22-10-15 relatif travaux de restructuration du Centre social et culturel des Barolles « Électricité courants forts et faibles »	Le présent avenant a pour objet, les travaux concernant la pose d'un visiophone à l'entrée du pôle Petite Enfance avec combiné intérieur dans le bureau du Relais petite enfance (RPE). Ces travaux supplémentaires consistent en la pose d'une platine de rue, vidéo « personnes à mobilité réduite », d'un moniteur intérieur dans le bureau du RPE et du câblage, programmation et essais de mise en service. L'avenant n°2 a une incidence financière sur le montant du marché de + 2 635,12€ H.T., soit + 2,38 %. Le montant total du marché après avenant n°1 et 2 se monte à 120 386,88€ H.T., soit 144 464,26€ T.T.C.
2023-060	Avenant n°2 au marché n°22-10-17 relatif travaux de restructuration du Centre social et culturel des Barolles « VRD ESPACES VERTS »	Le présent avenant a pour objet, des aménagements complémentaires dans la cour de l'école Paul Frantz pour permettre un cheminement hors espaces verts depuis la sortie créée à l'espace petite enfance du Centre social et culturel des Barolles. Ces travaux supplémentaires consistent en la modification des revêtements de sol, à la création d'un escalier en marches avec traverses bois et giron en stabilisé pour relier l'espace arboré à la cour en enrobé et un complément de cheminement en stabilisé entre l'accès de l'espace extérieur petite enfance et l'espace arboré de l'école. L'avenant n°2 a une incidence financière sur le montant du marché de + 4 000€ H.T., soit + 7,21%. Le montant total du marché après avenant n°1 et 2 se monte à 66 581,21€ H.T., soit 79 897,45€ T.T.C.
2023-061	Attribution du marché relatif au remplacement de la chaudière de la Gendarmerie de Saint-Genis-Laval	Attribution du marché relatif au remplacement de la chaudière du bâtiment de la gendarmerie de Saint-Genis-Laval, pour un montant maximum de 47 132,76 € TTC (tranche ferme et tranche optionnelle n°1 incluse, la tranche optionnelle n°2 n'ayant pas été retenue).
2023-062	Tarifs du Mixcube 2023-2024	L'actualisation des tarifs du Mixcube pour l'année scolaire 2023/2024 acte une évolution de 1 % des quotients familiaux, et les grilles tarifaires évoluent en veillant à favoriser l'équité et la progressivité ainsi qu'une homogénéité entre les acteurs publics et associatifs du territoire.
2023-063	Marché n°23-06 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence, selon la procédure adaptée restreinte, un appel en vue de

Numéro	Objet	Résumé
	pour la désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école des trois groupes scolaires	l'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école des 3 groupes scolaires. A l'issue de la première phase de candidature, 3 équipes de maîtrise d'œuvre ont été admises pour la suite de la procédure. A l'issue de la deuxième phase relative à l'offre et après audition des 3 candidats, le groupement AXE SAONE a été retenu pour un forfait de rémunération provisoire de 113 412€ T.T.C. Un dédommagement de 2 500,00 Euros T.T.C. sera remis aux 2 candidats non retenus, au regard du travail fourni pour la consultation.
2023-064	Marché n°23-08 relatif à la fourniture, maintenance des horodateurs et exploitation du stationnement réglementé de la ville de Saint-Genis-Laval	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un marché selon une procédure formalisée relative à la fourniture, maintenance des horodateurs et exploitation du stationnement payant, dans la limite du montant maximum de 4 000 000 € H.T. sur la durée totale, reconductions éventuelles comprises. L'attributaire du marché est le suivant : SAGS SERVICES pour son offre de base et option comprise.
2023-065	Convention de répartition des charges intercommunales de fonctionnement scolaire 2022-2023	La ville approuve le montant des forfaits établis pour l'année 2022-2023 pour les participations au financement de la scolarisation des élèves relevant de l'article L212-8 du code de l'éducation : soit 573 € par enfant en maternelle et 287 € par enfant en élémentaire. Les conventions de répartition sont établies avec 7 communes pour 14 enfants extérieurs accueillis à Saint-Genis-Laval et 38 enfants Saint-Genois accueillis à l'extérieur. Les frais de scolarisation représentent pour la commune de Saint-Genis-Laval une dépense de 14 909,00€ et une recette de 5 590,50€.
2023-066	Attribution du marché 23-05 relatif à l'achat, location et prestation technique, son, lumière, vidéo et structure pour les services de La Mouche et la Ville	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un marché relatif à l'achat, location et prestation technique, son, lumière, vidéo et structure pour les services de La Mouche et de la ville. Le marché d'achat de consommables et de matériel (lot n°1), d'un montant annuel maximum de 10 000€ H.T. et le marché de location et prestation technique (lot n°2), d'un montant maximum annuel de 95 000€ H.T. sont attribués à la société MKPLUS.
2023-067	Indemnisation du sinistre M230339841J portant sur le vol de bennes sis 49 rue Guilloux	L'indemnisation du sinistre M230339841J sera inscrite sur le budget principal, elle s'élève à 15 165 euros, en indemnisation du sinistre subi entre le 6 et 7 mars 2023, où des individus ont fracturé le portail d'accès des services techniques de la mairie, au 49 rue Guilloux, et ont dérobé 7 bennes.
2023-068	Marché subséquent 2023-03 pour la mise en place de nouveaux réseaux d'eaux pluviales et usées sur le parvis de l'Hôtel de Ville	La ville conclut avec la société EIFFAGE, Agence Lyon-ouest, 7 rue des Sablières à Collonges-au-Mont-d'Or, le marché subséquent relatif à la mise en place de nouveaux réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sur la parvis de l'Hôtel de Ville pour un montant de 50 540,77 euros H.T.
2023-069	Attribution du marché n°23-07 relatif à la fourniture et pose de jeux, sols souples dans les aires de jeux de la ville de Saint-Genis-Laval	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un marché relatif à la fourniture et pose de jeux, sols souples dans les aires de jeux de la ville. Le marché est attribué au groupement d'entreprises SASU KOMPAN/PAYSAGE 2000 pour un montant maximum de 200 000€ HT sur la durée totale du

Numéro	Objet	Résumé
		marché, conclu pour 1 an à compter de la notification et reconductible 3 fois 1 an.
2023-070	Avenant n° 2 bail commercial sis 6 rue de la liberté, SARL Fromagerie Sourbes, adjonction d'activité complémentaire	La ville signe un avenant au bail commercial concernant le local sis 6 rue de la Liberté, avec la SARL Fromagerie Sourbès afin de l'autoriser à y exercer l'activité de petite restauration en lien avec son activité principale de fromager.
2023-071	Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société HIVORY SAS sur la parcelle cadastrée AP43 sise chemin de Lorette	La commune décide de signer une convention d'occupation temporaire d'une dépendance du domaine public avec la société HIVORY pour l'installation d'antennes radiotéléphoniques, contre une redevance annuelle.
2023-072	Convention avec le musée des Confluences pour l'accueil d'une cabane à histoires au B612	La commune signe une convention de mise à disposition de la « Cabane à histoires », proposée par le Musée des Confluences, à titre gratuit, pour la période du 21 septembre 2023 au 18 janvier 2024.
2023-073	Demandes d'aide à l'investissement à la caisse d'allocations familiales	La commune sollicite auprès de la CAF du Rhône une subvention d'investissement de 250 800 € pour les travaux de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de Saint-Genis-Laval, pour la réinstallation du relais petite enfance des Barolles dans le pôle petite enfance du Centre social et culturel des Barolles et pour la réfection de la chaufferie de l'école Joseph Bergier - Albert Mouton pour les locaux affectés à l'accueil de loisirs.
2023-074	Convention sur les modalités d'utilisation des locaux de l'école Paul Frantz par l'association ALFA3A	Signature de la convention tripartite pour réglementer l'utilisation des locaux de la maternelle Paul Frantz par l'association Alfa3a dans le cadre de son activité de gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pom' Cerise section de grands
2023-075	Attribution du contrat relatif à la mission de conseil pour l'optimisation des coûts fiscaux	La ville conclut un marché pour la mission de conseil et l'optimisation des coûts fiscaux avec la société NEOPTIM CONSULTING. La rémunération du prestataire s'élèvera à 30 % des économies constatées et effectivement réalisées à la suite de la mise en œuvre de ses préconisations, ladite rémunération étant plafonnée à 39 900 € HT sur la durée du contrat fixée à 12 mois.
2023-076	Avenant n° 1 au marché 23-19 portant sur une étude de potentialités agricoles et de recherche de solutions pour l'irrigation sur le territoire de l'ENS des Hautes-Barolles	La commune conclut un avenant ayant pour objet une réunion supplémentaire de présentation de l'étude de potentialités agricoles à différents acteurs locaux, avec une incidence financière sur le montant du marché de + 212,50 € HT, soit + 2,78 %.
2023-077	Résiliation du marché n° C22SUP003 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du système de chauffage de la crèche Pom-Cerise et de la salle multifonctionnelle	Le projet de rénovation du système de chauffage de la crèche Pom' Cerise et de la salle multifonctionnelle étant différé afin de réaliser une rénovation énergétique globale du bâtiment, il convient de résilier le marché C22SUP003 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du système de chauffage de la crèche Pom' Cerise et de la salle multifonctionnelle.
2023-078	Attribution du marché n° 23-20 pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un marché relatif à la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation de panneaux photovoltaïques

Numéro	Objet	Résumé
	l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de la médiathèque B612	en toiture sur la Médiathèque le B612.
2023-079	Avenant n°1 au marché n°22-10-10 relatif aux travaux de restructuration du Centre social et culturel des Barolles « Cloisons, doublages, faux-plafond, peinture »	Travaux supplémentaires concernant la pose d'une cloison provisoire pour accéder au WC4 et de cloisons de doublages complémentaires dans les sanitaires au R+1, pour les passages de canalisation d'alimentation et d'évacuation des équipements de plomberie (radiateurs et lave-mains). Ces travaux sont nécessaires pour la mise en service des locaux du service petite enfance. Cet avenant n°1 a une incidence financière sur le montant du marché de + 1 250,85€ HT, soit + 1.51 %. Le montant total du marché après avenant n°1 se monte à 84 256.44€ H.T., soit 101 107.73€ T.T.C.
2023-080	Avenant n°3 au marché n°22-10-15 relatif aux travaux de restructuration du Centre social et culturel des Barolles « Électricité courants forts et faibles »	Travaux supplémentaires concernant la mise en place de câbles complémentaires pour 2 diffuseurs anti-intrusion dans la zone de dégagement des bureaux petite enfance et le remplacement de 2 luminaires défectueux sur l'accès du logement (en RDC et en palier au R+1) et la modification du câblage du poste bureau du relais petite enfance (RPE) et du poste en ludothèque 2 pour une arrivée directe dans la baie VDI dédiée au réseau RPE. Ces travaux sont nécessaires pour sécuriser l'espace des bureaux petite enfance, vis-à-vis du chantier et pour relier le réseau fibre à la baie dédiée en local technique N°1 en R+1 (local alarme SSI). Cet avenant n°3 a une incidence financière sur le montant du marché de + 1 191.21€ H.T., soit + 1.08 %. Le montant total du marché après avenants n°1, 2 et 3 se monte à 121 578.09€ H.T., soit 145 893.71€ T.T.C.
2023-081	Demande de subvention auprès de la Métropole pour la refonte de la convention locale d'application	Dans le cadre du contrat de ville métropolitain, la ville de Saint-Genis-Laval a décidé d'être accompagnée par un prestataire pour la réécriture de sa convention locale d'application, pour un montant total de 10 000 euros TTC et 8 235 euros HT. La Métropole de Lyon a décidé un dispositif de soutien exceptionnel pour la refonte des conventions locales d'application (CLA) du contrat de ville métropolitain (CVM) à hauteur de 80 %. La commune sollicite auprès de la Métropole de Lyon une subvention à hauteur de 8 000 euros, soit 80 % du total de la prestation.
2023-082	Convention avec l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG) pour l'exposition "Sportifs et résistance"	La ville et l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre du Rhône se sont entendus pour accueillir dans la salle d'exposition du fort de Côte Lorette l'exposition « Sportifs et Résistance », du 15 au 31 mai 2024 à titre gratuit. Durant cette période, la ville proposera cette exposition au grand public et au public scolaire saint-geinois dans le cadre de l'Année de la mémoire.
2023-083	Tarifs des services et équipements sportifs pour l'année scolaire 2023/2024	Au regard du contexte national et international du taux d'inflation prévisionnelle pour 2023 d'environ 6 %, les tarifications suivent la même évolution pour les équipements sportifs. Par ailleurs, la tarification de la mise à disposition des équipements pour les collèges est imposée par l'organe délibérant de la Métropole de Lyon et peut évoluer à tout moment unilatéralement tandis que pour les lycées, il revient dorénavant à la ville de fixer les tarifs, lesquels sont alignés sur ceux pratiqués

Numéro	Objet	Résumé
		pour les collèges.
2023-084	Avenant n° 3 au marché n° 22-10-17 relatif aux travaux de restructuration du Centre social et culturel des Barolles "VRD espaces verts"	Travaux supplémentaires concernant des aménagements complémentaires sur le parvis de la Place Haute. Cet avenant intègre également une moins-value concernant la suppression de prestations relatives au dévoiement des canalisations d'eau potable. L'avenant n° 3 n'a pas d'incidence financière sur le montant initial du marché, en raison de la compensation entre la plus-value (+11 081.21€ H.T.) et la moins-value (-11 081.21€ H.T.) ; le montant total du marché après avenant n° 1, 2 et 3 se monte à 66 581,21€ H.T., soit 79 897,45€ T.T.C.
2023-085	Avenant n° 3 au bail commercial sis 6 rue de la liberté avec la SARL Fromagerie Sourbès	Par acte authentique du 25 octobre 2017, la commune a donné à bail à titre commercial un local sis 6 rue de la Liberté, à Monsieur Patrick Sourbès pour l'exploitation de son activité de fromagerie. En vertu du bail commercial, et notamment l'article relatif à la révision légale du loyer, la révision s'effectue triennalement à la date anniversaire du contrat soit le 1er octobre, nécessitant la signature d'un avenant qui fixe le nouveau montant du loyer.
2023-086	Indemnisation par la MAIF du vandalisme sur la barrière levante du groupe scolaire Paul Frantz	La commune accepte le versement de 624,80 euros de la Maif en indemnisation du sinistre relatif au vandalisme de la barrière levante du groupe scolaire Paul Frantz, survenu le 1er avril 2023.
2023-87	Indemnisation par la MAIF suite au vandalisme du rideau métallique du secours populaire	La commune accepte le versement de 608,80 euros par la Maif en indemnisation du sinistre relatif au vandalisme sur le rideau métallique du local sis 18 place des Collonges, mis à disposition du secours populaire, survenu le 19 janvier 2023.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL PREND ACTE -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

Laure LAURENT

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVALT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christien DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.